

23 JUIN 2021

COMITE SYNDICAL
REUNION DU 07 JUIN 2021 Service logistique immobilier
Bureau de la logistique

Délibération n°21-10 : Décision budgétaire modificative N°1 pour l'exercice 2021

VU les articles L. 5721-1 et suivants du Code général des collectivités territoriales
VU l'arrêté préfectoral n°523 en date du 22 décembre 2011 portant création du Syndicat mixte dénommé « syndicat mixte de l'aéroport de Saint-Etienne Bouthéon »
VU les arrêtés préfectoraux n° 292 du 25 octobre 2013, n°73 du 24 mars 2016 et n°240 du 7 août 2017 portant modifications des statuts du Syndicat mixte désormais dénommé « Syndicat mixte de l'aéroport Saint-Etienne Loire »

Le Comité syndical se réunit à l'effet d'approuver la décision modificative 2021 du syndicat mixte

Présents : Mesdames Solange BERLIER, Anne DAMON, Fabienne PERRIN, Nadia SEMACHE.
Messieurs Pierrick COURBON, François DRIOL, Gérard DUBOIS, Joseph FERRARA, Luc FRANCOIS ,
Georges HALLARY, Eric LARDON, Gaël PERDRIAU, Hervé REYNAUD, Philippe VALENTIN ,Daniel
VILLAREALE

Pouvoirs : Madame Irène BREUIL donne pouvoir à Monsieur VALENTIN
Monsieur Christophe BAZILE donne pouvoir à Monsieur Eric LARDON
Monsieur Georges ZIEGLER donne pouvoir à Madame Fabienne PERRIN

Excusés : Mesdames Corinne BESSON FAYOLLE, Irène BREUIL,
Messieurs Christophe BAZILE, Eric LARDON, Alain LAURENDON, Jean-Pierre TAITE, Georges ZIEGLER

**VOTE A LA MAJORITE ABSOLUE
DES VOIX EXPRIMEES**

Fonctionnement

Le projet de décision modificative permet d'ajuster certaines dépenses :

- Une cession de terrain à prévoir dans le cadre de la mise en conformité de la bande des 300 mètres pour 5 000 €
- Ceci implique une sortie de l'actif, d'un terrain d'une valeur d'environ 5 000 €

Soit un total des mouvements en dépense et recette de fonctionnement égal à 5 000.00 €.

**SYNDICAT MIXTE DE L'AÉROPORT
SAINT-ETIENNE LOIRE**

Dépenses	BP Voté	DM1	Budget Total
Chap. 67- Participation au déficit de l'aéroport (dont 300 K€ de redevance d'occupation domaniale)	1 208 000,00 €		1 208 000,00 €
Chap. 011- Charges à caractère général	223 000,00 €		223 000,00 €
Frais d'études et AMO	30 000,00 €		30 000,00 €
Assurances	16 000,00 €		16 000,00 €
Taxes foncières	135 000,00 €		135 000,00 €
Remboursement de frais à des tiers	40 000,00 €		40 000,00 €
Annonces et insertion	2 000,00 €		2 000,00 €
Chap.66 Intérêts	71 000,00 €		71 000,00 €
Chap 012 Charges de personnel	8 000,00 €		8 000,00 €
Mise à disposition de personnel	8 000,00 €		8 000,00 €
Chap 042 - Opérations d'ordre de transfert entre sections	210 000,00 €	5 000,00 €	215 000,00 €
Dotation aux Amortissements	210 000,00 €		210 000,00 €
Valeur comptable des éléments d'actif cédés		5 000,00 €	5 000,00 €
Chap. 022- Dépenses imprévues	14 412,34 €		14 412,34 €
Chap. 023- Virement à la section d'investissement	1 441 000,00 €		1 441 000,00 €
Total des dépenses	3 175 412,34 €	5 000,00 €	3 180 412,34 €

Recettes	BP Voté	DM1	Budget Total
Chap 75 - Redevance d'occupation du domaine public	300 000,00 €		300 000,00 €
Chap. 74- Subventions d'exploitation (Contribution des partenaires)	1 461 000,00 €		1 461 000,00 €
* Département de la Loire (43 %)	628 230,00 €		628 230,00 €
* Saint Etienne Métropole (30,5%)	445 605,00 €		445 605,00 €
* CCI (15%)	219 150,00 €		219 150,00 €
* Loire Forez Agglo(7 %)	102 270,00 €		102 270,00 €
* CC Forez Est (4,5%)	65 745,00 €		65 745,00 €
Chap 77 - Produits Exceptionnels		5 000,00 €	5 000,00 €
Produits des cessions d'éléments d'actif		5 000,00 €	5 000,00 €
Chap 002 - Excédent de fonctionnement	1 414 412,34 €		1 414 412,34 €
Total des recettes	3 175 412,34 €	5 000,00 €	3 180 412,34 €

Investissement

Le projet de décision modificative permet d'ajuster certaines dépenses et recettes :

- Recette d'ordre liée à la cession de terrain pour 5 000 €
 - Augmentation des dépenses d'investissement du même montant
 - Augmentation des frais d'études et de maîtrise d'œuvre pour 50 000 € (Bureaux aérogare et relevé géomètre des obstacles)
 - Diminution des dépenses de travaux de démolition de 50 000 €
- Soit un total des mouvements en dépense et en recette d'investissement égal à 5 000 €.

Dépenses	BP Voté	DM1	Budget Total
Chap. 20 - Immobilisations incorporelles	76 000,00 €	55 000,00 €	131 000,00 €
Frais d'études	68 000,00 €	55 000,00 €	123 000,00 €
Concession et droits assimilés (logiciel)	8 000,00 €		8 000,00 €
Chap. 21- Immobilisations corporelles	275 000,00 €	0,00 €	275 000,00 €
Remboursement des investissements de la CCI de 2020	200 000,00 €		200 000,00 €
Matériel informatique	20 000,00 €		20 000,00 €
Autres immobilisations corporelles	26 000,00 €		26 000,00 €
Acquisition foncière - démolition (bande des 300 m)	29 000,00 €		29 000,00 €
Chap. 23- Immobilisations en cours	928 100,00 €	-50 000,00 €	878 100,00 €
Travaux réfection piste	40 000,00 €		40 000,00 €
Investissements pour mise aux normes EASA	58 000,00 €		58 000,00 €
Travaux batiments et clôtures	95 000,00 €		95 000,00 €
Travaux de démolition	135 100,00 €	-50 000,00 €	85 100,00 €
Autres dépenses	600 000,00 €		600 000,00 €
Chap. 16- Emprunts et dettes assimilés	371 900,00 €	0,00 €	371 900,00 €
Amortissement de l'emprunt	287 000,00 €		287 000,00 €
Autres dettes (solde acquisition bande des 300 m)	84 900,00 €		84 900,00 €
Chap. 020- Dépenses imprévues	0,00 €		0,00 €
Chap. 001- Solde exécution de la section d'investissement reporté	625 885,26 €		625 885,26 €
Total des dépenses	2 276 885,26 €	5 000,00 €	2 281 885,26 €

**SYNDICAT MIXTE DE L'AEROPORT
SAINT-ETIENNE LOIRE**

Recettes	BP Voté	DM1	Budget Total
Chap 021 Virement de la section de fonctionnement	1 441 000,00 €		1 441 000,00 €
Chap. 040- Opérations d'ordre de transfert entre section	210 000,00 €	5 000,00 €	215 000,00 €
Amortissement des immobilisations	210 000,00 €		210 000,00 €
21 -Immobilisations corporelles		5 000,00 €	5 000,00 €
1068 - Excédent de fonctionnement capitalisé	625 885,26 €		625 885,26 €
Total des recettes	2 276 885,26 €	5 000,00 €	2 281 885,26 €

Après en avoir délibéré le comité syndical :

- **approuve la décision budgétaire modificative 2021 du syndicat mixte qui s'équilibre en fonctionnement à 5 000.00 € et en investissement à 5 000.00 €.**

Gaël PERDRIAU
Président du Syndicat Mixte
de l'Aéroport de Saint-Etienne Loire

Votants : 18 représentant 87% des voix
Vote POUR : 17 représentant 81.625% des voix
Vote CONTRE : 0
Abstention : 1 représentant 5.375% des voix

